

Fiche de synthèse – Bilan des émissions de gaz à effet de serre Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

1. Description de la personne morale concernée

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Méditerranée est un service déconcentré du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

Adresse : DIR Méditerranée, 16 rue Bernard du Bois 13001 Marseille

Nombre de salariés : 600

Description sommaire de l'activité :

La DIR Méditerranée assure l'entretien, l'exploitation et l'aménagement des routes nationales dans 9 départements sur 3 régions : PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, soit 750 km d'itinéraires routiers, 970 ponts, 910 murs de soutènements et 10 tunnels.

Mode de consolidation : Sans objet

Périmètre organisationnel retenu :

Les activités retenues pour l'étude sont :

- Les activités liées au fonctionnement courant de la DIR Méditerranée
- Les activités d'exploitation du réseau (sauf électricité du réseau)
- Les activités d'entretien du réseau (sauf opérations complexes)

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

Le bilan porte sur les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (SCOPE 1, 2 et 3, à l'exception de la fin de vie, de l'immobilisation du réseau existant et de la consommation d'énergie liée à l'utilisation des produits réalisés, à savoir le trafic supporté par le réseau routier).

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2011

Année de référence : Sans objet

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel): Sans objet

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.

Cf. histogramme ci-dessous.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2.

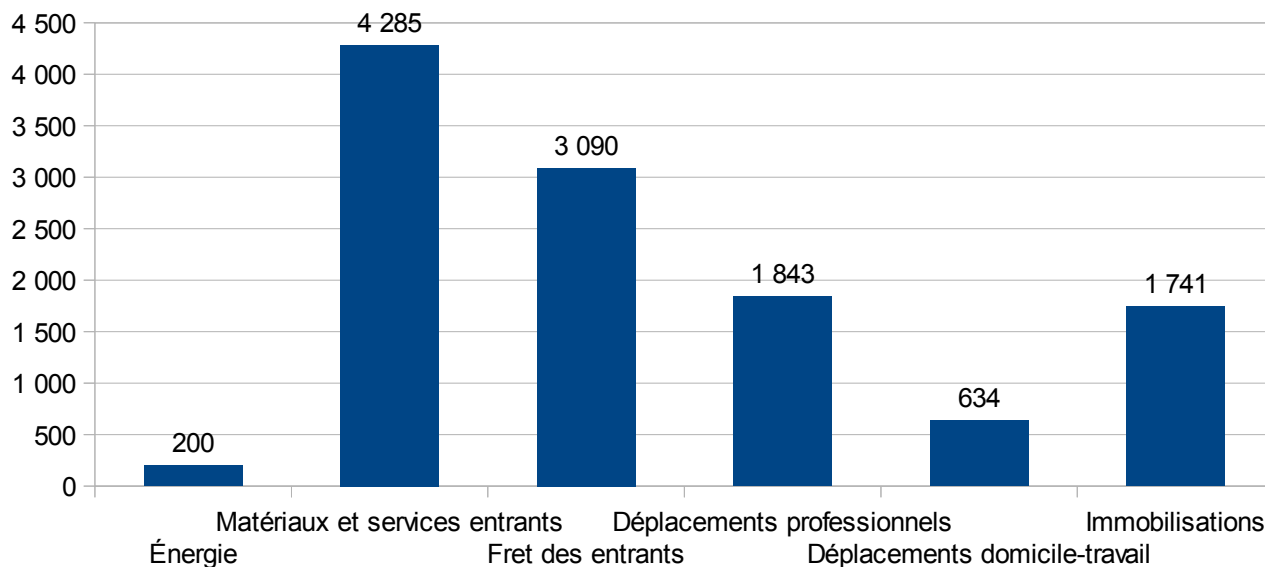
Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité et de chaleur sont estimées à 200 t.équ.CO2, 1/3 lié à la consommation électrique et 2/3 à la consommation

de fioul.

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer.

Cf. histogramme ci-dessous.

**Inventaire des émissions de GES - DIR Méditerranée - 2011
en T. éq. CO2**



6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées.

Sans objet

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

L'incertitude sur les résultats se chiffre à environ +/- 3500 t.éq.CO2, soit une incertitude sur l'ensemble des émissions de la DIR s'élevant à environ 30%. Cette marge est un cumul de deux incertitudes : l'incertitude liée aux facteurs d'émission d'une part et l'incertitude liée aux données d'entrée collectées d'autre part.

Elle est particulièrement significative en ce qui concerne les postes Amortissements, Matériaux et services entrants, Fret des entrants et Déplacements domicile-travail.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.

Lorsque les émissions étaient négligeables par rapport au total des émissions de la DIR Méditerranée, elles ont été écartées de l'étude.

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.

- Pour le sel de déneigement 1,46 kg éq.CO2/t (société Rock et Salin)
- Acier galvanisé 3,879 tonnes.éq.CO2 (Ademe)
- Peinture aqueuse 1719 kg.éq.CO2/tonne

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence
Sans objet

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES
<http://www.enroute.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/>

12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui Non

Si oui, avec quelle méthode ? Avec l'outil bilan carbone®

Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

en interne par un bureau d'études

- Coût de l'étude : environ 40 j/H
- Durée de l'étude : 9 mois non consécutifs

13. Synthèse du plan d'actions :

Actions ou pistes d'actions envisagées	Postes d'émissions concernés	Délais de mise en place
Intégrer l'objectif de réduction des GES dans la stratégie de la DIR	Tous	1 à 5 ans
Mettre en place l'organisation de la réduction des GES		< 1 an
Mieux connaître les consommations énergétiques des bâtiments et agir au quotidien	Énergie des bâtiments	< 1 an
Construire une stratégie de rénovation thermique du parc immobilier de la DIR pour réduire nos dépenses énergétiques		1 à 5 ans
Réduire la consommation d'énergie liée aux équipements de bureau		< 1 an
Améliorer la connaissance des émissions liées au patrimoine routier	Matériaux et services entrants	1 à 5 ans
Favoriser des pratiques moins émissives pour l'entretien et le développement du réseau	Fret des entrants	1 à 5 ans > 5 ans
Concevoir et expérimenter des aménagements routiers sobres en entretien / exploitation	Déplacements professionnels	< 1 an
Améliorer la connaissance de nos modes de déplacements	Déplacements professionnels Déplacements domicile-travail	< 1 an
Assurer le suivi de consommations des véhicules		< 1 an
Réduire nos déplacements		< 1 an
Réduire la consommation d'hydrocarbures dans nos déplacements		< 1 an 1 à 5 ans